Trions et valorisons nos déchets alimentaires : le compostage

# Le compostage ?

C’est une décomposition des déchets organiques qui s’opère grâce à des organismes vivants (bactéries, champignons, vers, larves d’insectes…). On obtient ainsi une matière organique naturelle à utiliser dans son jardin : le compost.

# Pourquoi composter ?

1/5 de nos poubelles d’ordures ménagères se compose de déchets alimentaires à Moselle et Madon.

**Règlementaire**

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 impose de trier les déchets de préparation ou reste de repas au 1er janvier 2024.

**Economique**

Le traitement des ordures ménagères est coûteux (167,26€/tonne en 2023). En triant et valorisant les déchets qui peuvent l’être, nous réduisons notre quantité d’ordures ménagères.

**Ecologique**

Les épluchures déposées dans les ordures ménagères sont incinérées alors qu’elles sont majoritairement composées d’eau.

**Pratique**

Finis les désagréments liés aux déchets alimentaires dans notre poubelle : odeurs, jus, insectes.

# Comment composter ?

Vous avez un jardin : vous pouvez composter en tas ou en bac, à fabriquer ou à acheter auprès de l’Atelier du Savoir Fer, de l’atelier bois de la Faisanderie ou en magasin spécialisé.

Vous n’avez pas de jardin : vous pouvez composter en lombricomposteur (à fabriquer ou à acheter) ou dans un site de compostage collectif à créer.

Bénéficiez de conseils gratuits et personnalisés à domicile sur l'utilisation de votre composteur : ateliers SOS Compost sur demande.

Pour que le compostage n'ait plus aucun secret pour vous et vous permette de transmettre cette pratique : suivez la formation « Guide Composteur ».

# Avant de composter, évitons de gaspiller

En moyenne chaque Français jette chez soi 29 kilos de denrées alimentaires par an, d'une valeur de 108€. Adoptons dès maintenant les astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire : faire une liste de courses, bien conserver ses aliments, cuisiner les justes quantités, cuisiner les restes...

# Pour plus d’informations

Communauté de communes Moselle et Madon

Service prévention des déchets

Mail : prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr

Téléphone : 03 83 26 01 57 (accueil du pôle technique)

Site internet : cc-mosellemadon.fr > En un clic Déchets > Composter

Recevez la lettre mail de la prévention des déchets une fois par mois (animations, zooms sur des acteurs locaux, astuces…). Inscription par mail à prevention.dechets@cc-mosellemadon.fr.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***Pour une communication numérique, des liens vers des ressources en ligne :***

[Site internet de la CCMM > Déchets > Composter](https://www.cc-mosellemadon.fr/fr/composter.html)

[Document Le compostage](https://www.cc-mosellemadon.fr/UserFiles/File/ccmadon/pdf/compostage-mode-emploi.pdf)

[Document Le compostage partagé en pied d’immeuble ou de quartier](https://www.cc-mosellemadon.fr/UserFiles/File/ccmadon/prevention_gestion_dechets/compostage-immeuble.pdf)

[Bon de commande bac composteur Atelier du savoir fer](https://www.cc-mosellemadon.fr/UserFiles/File/ccmadon/prevention_gestion_dechets/composteur-ancien-bac.pdf)

[Formulaire demande de rendez-vous SOS Compost](https://framaforms.org/sos-compost-ccmm-2023-1674054756)

[Cartographie des sites de compostage partagé existants](https://cartographie.terresdelorraine.org/adws/app/fc8b178d-db03-11ea-ae28-f349679f0107/index.html) Déchets  > Composteurs partagés